

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : PRIER Nathalie

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 19 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2018.

LOCATION JARDIN ANNEE 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de l'année précédente, à savoir 45 €.

TAXES DIRECTES LOCALES : Vote des taux 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le taux de la taxe foncière (bâti) et de maintenir les taux des taxes d'habitation et foncière (non bâti), à savoir :

- taxe d'habitation : 8.86 %
- taxe foncière (bâti) : 10.36 %
- taxe foncière (non bâti) : 47.98 %

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations, sous condition que ces dernières fournissent leur compte de résultat.

CENTRE DE LOISIRS TERRAZIEUX : Subvention Année 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve une subvention allouée au Centre de Loisirs Terrazieux, laquelle n'avait pas été versée à l'AFR suite à des problèmes administratifs.

CRECHE LES MINI POUCES : Approbation renouvellement convention 2019-2022

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler et d'approuver la convention avec la crèche, halte-garderie « Les Mini Pouces »
- décide d'augmenter sa participation financière, celle-ci sera payée au prorata du nombre d'heures de présence des enfants domiciliés sur la commune

VENTE DES BATIMENTS COMMUNAUX : Ecole publique et Foyer Saint-Laurent

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente l'école publique de Doizieux, ainsi que le foyer Saint Laurent et son garage.
- donne l'exclusivité de la vente à « 100 % Exclusif-immobilier » pour une durée de 2 mois.

SIEL : travaux de Saint-Just – Dissimulation des réseaux secs

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les travaux de St Just – Dissimulation des réseaux
- le montant des travaux et la participation de la commune.

MAISON MEDICALE sur la commune de Saint-Paul-en-Jarez

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe d'une avance financière à verser à la commune de Saint Paul en Jarez pour le financement du projet de Maison Médicale Pluridisciplinaire.

SEM : Modification des statuts – Restitution de la compétence « Lycées et collèges »

Le conseil municipal par 14 abstentions et 1 pour, approuve la restitution aux communes membres de Saint-Etienne Métropole de la compétence « Lycées et collèges ».

SEM : Procédure de révision libre de l'attribution de compensation – Transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie (DECI) – Imputation d'une partie du montant de l'attribution de compensation (AC) en investissement

Le conseil municipal à l'unanimité approuve au titre de la procédure dérogatoire, la révision libre de son attribution de compensation par imputation en section d'investissement , de 61 % du montant du prélèvement au titre du transfert des charges nettes de DECI conformément à l'avis rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 8 janvier 2019.

Centre de gestion de la Loire : Délégation du CDG 42 afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui couvre des obligations statutaires des agents

Le conseil municipal à l'unanimité décide de charger le CDG de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

AMF 42 : Soutien à la résolution du 101ème congrès

Le conseil municipal à l'unanimité soutient la résolution de l'AMF adoptée lors du congrès de 2018, qui rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- informe qu'une réunion publique aura lieu le 25/03/19 à 20h00 à la Terrasse-sur-Dorlay concernant le projet de mutualisation des moyens entre les écoles de Doizieux et la Terrasse-sur-Dorlay.
- informe qu'il est nécessaire d'envisager une solution pour le problème des chiens errants sur la commune.
- informe d'une demande d'éclairage public à la Croix des Rameaux.
- donne lecture de l'arrêté préfectoral qui rejette le projet éolien déposé par ABO Wind et la commune.

M. PONCET :

- fait le point sur l'avancement des travaux de la nouvelle école.
- informe que la démolition de l'ancien restaurant est prévue courant mars.

Mme RIVOLLIER :

- fait le compte-rendu du repas des seniors du 10/02/19.
- propose de finir de débarrasser l'ancien restaurant avant démolition.

Mme PAWELAK :

- fait le point sur l'Atlas de la biodiversité.
- fait part de la représentation à la Comédie de St Etienne le 15/02/19